

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PAYS DE FONTAINEBLEAU
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE - PLANCHE SUD-OUEST

Approuvé le 24 novembre 2010

Dernière mise à jour : 28 septembre 2023 (approbation de la modification n°12)


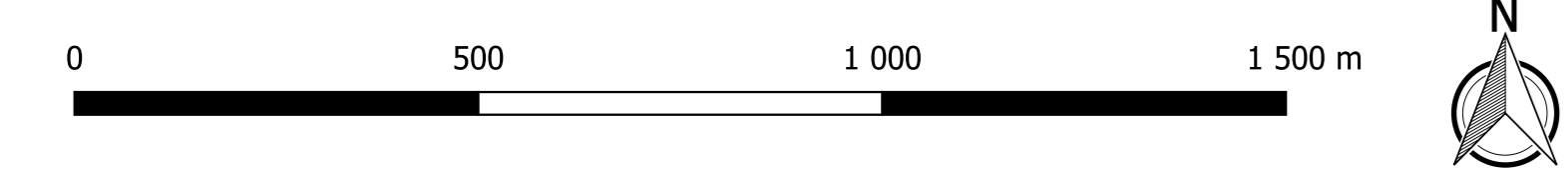
	Limite communale		Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement
	Limite de zone ou de secteur		
	Emplacement réservé		
	Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU		
	Espace boisé classé		
	Recul d'implantation Loi Barnier		
	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation		
	Secteur de plan de masse		
	Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)		

En application de l'article L123-1-5 7° du CU		En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme	
	Espace vert protégé		Servitude "Projet d'aménagement global"
	Espace vert protégé strict		Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDz2 et de la zone UX1
	Bâtiment de qualité architecturale		
	Arbres alignés		
	Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale		
	Ruelles et impasses publiques ou privées		
	Linéaire commercial protégé		

Autre indicatif :

	Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau - 2 juillet 1965		Secteurs affectés par le bruit
	Site classé		
	Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)		
	Bande de 50m de protection des lisières		
	Captage d'eau potable		
	Périmètre de protection d'un captage d'eau potable		
	Zone d'Aménagement Concerté		

A V E R T I S S E M E N T
Le report des servitudes a une valeur informative. Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire. Cf. tableau des servitudes en annexe



N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
B	Programme de logements comportant 30% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
C	Programme de logements comportant 25% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F

N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cimetière	Avon
4	Amenagement d'une place, chemin rural des Boullangots	Avon
5	Amenagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Amenagement carrefour, haut de la rue de Changis	Avon
7	Amenagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bessot	Avon
8	Liaison deooc, rue des Déportés	Avon
9	Elargissement de la rue C. Marry	Fontainebleau
11	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Geynemer	C.A.P.F
12	Amenagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bézu	Fontainebleau
13	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Geynemer	C.A.P.F
14	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Geynemer	C.A.P.F
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (dél. prévue au PCS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F
19	Liaison deooc, Falandrie	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès viaire par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison deooc débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Clément	Fontainebleau
23	Elargissement de l'avenue de Valvins (création d'une noue, d'une piste cyclable bidirectionnelle et élargissement du trottoir)	Avon
24	Elargissement de la voie d'accès Océan (rue Saint-Fiacre)	C.A.P.F